

Mise à jour pour les abonnés SEDAR^{MD}

le 25 mai 2009

Mise à jour de codes (version 008.011.000)

Une mise à jour de codes SEDAR est prévue pour le lundi 1^{er} juin 2009.

Nous vous invitons à télécharger la mise à jour de codes dès que possible à compter du 1^{er} juin 2009, en suivant les instructions indiquées ci-après :

1. Lancez le logiciel SEDAR;
2. Sélectionnez le menu Fichier;
3. Dans le menu Fichier, sélectionnez Échanges avec le serveur SEDAR.

Cette démarche permettra de vous assurer que l'application est à jour et prête à être utilisée avant l'utilisation réelle des fonctions de gestion.

Avec cette mise à jour de codes, l'application client SEDAR passera à la version 008.011.000.

Une fois la mise à jour de codes téléchargée, fermez le logiciel SEDAR et suivez les instructions indiquées ci-après pour procéder à la mise à jour de codes:

1. Cliquez sur le bouton Démarrer situé dans le coin inférieur gauche de l'écran;
2. Sélectionnez le menu Programmes;
3. Dans le menu Programmes, sélectionnez SEDAR, puis Mise à jour de codes.

Résumé des modifications apportées à la mise à jour de codes

1. Changements apportés aux descriptions des barèmes des droits

(a) Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (« CVMO »)

Les modifications apportées à la règle 13-502 de la CVMO portant sur les droits entreront en vigueur le 1^{er} juin 2009. De plus amples renseignements sont offerts sur le site Web de la CVMO, à l'adresse www.osc.gov.on.ca. Les modifications relatives apportées à SEDAR sont les suivantes :

I. Le Code LI2501 du barème de droits de l'Ontario a été modifié afin de faire état de la réduction des frais de retard pour le paiement en retard du droit de participation d'un émetteur de 1 % des droits payables par jour ouvrable jusqu'à un maximum de 25 % à un dixième de 1 % de la portion non versée par jour ouvrable. Si les frais de retard sont inférieurs à 10 \$, aucun paiement n'est requis.

II. Afin de faire état de l'élimination des droits de participation supplémentaires pour devenir un nouvel émetteur assujéti, les formulaires de l'Ontario relatifs aux droits (13-502F1, 13-502F2, 13-502F3A, 13-502F3B et 13-502F3C) ont été supprimés aux sections suivantes :

Catégorie de déposant :	Autres émetteurs
Catégorie de dossier :	Placements de titres
Emplacement :	Dossiers généraux
Types de dossier :	Prospectus simplifié (NC 44-101)
	Prospectus préalable (NC 44-102)
	Prospectus – Régime d'information multinational (NC 71-101)
	Prospectus ordinaire
	Prospectus SCD (TSX crois.)
Sous-type de dossier :	Définitif

(b) Bureau des valeurs mobilières du Yukon

Pour faire suite à la nouvelle *Loi sur les valeurs mobilières* adoptée le 17 mars 2008, le Bureau des valeurs mobilières du Yukon a adopté un nouveau barème de droits qui a été approuvé par décret le 23 avril 2009. SEDAR sera mis à jour le 1^{er} juin 2009 afin de faire état de la nouvelle tarification. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web www.community.gov.yk.ca/corp/secureinvest.html.

2. SEDAR.com

Une liste mise à jour des barèmes de droits de toutes les autorités destinataires sera affichée sur le site Web de SEDAR, à l'adresse http://www.sedar.com/sedar/sedar_fr.htm.

Une liste mise à jour de tous les types de dossiers SEDAR et des types de documents afférents sera affichée à compter du lundi 1^{er} juin 2009 sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com/sedar/sedar_fr.htm.

3. Dossiers dont l'état est TMP

La totalité des dossiers sauvegardés, mais non soumis (tous les dossiers dont l'état affiché à l'écran Gestion des dossiers est TMP) doivent être soumis au plus tard le vendredi 29 mai 2009 ou être supprimés. Pour supprimer un dossier dont l'état est TMP, surlignez le projet, sélectionnez Fichier, puis cliquez sur Supprimer un dossier non envoyé.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre directeur des relations avec la clientèle de votre région, SEDAR ou avec le Service d'assistance technique de la CDS INC., au 1 800 219-5381.